

cl

Kigali, le 3 Février 1993

24822



K0503306

86

N° 29 / 02.2.1

Services du Premier Ministre

Service de Renseignements

Son Excellence Monsieur le Premier
Ministre

KIGALI

CASE NO: ICR-98-41-T
EXHIBIT NO: DB 152
DATE ADMITTED: 13-4-2005
TENDERED BY: DEFENSE
NAME OF WITNESS: D.M.25

Objet: Transmission Compte-
Rendu de la Réunion

Monsieur le Premier Ministre,

J'ai l'honneur de Vous faire parvenir ci-
joint, le compte-rendu de la réunion du Conseil Ministériel de
Sécurité que Vous avez dirigée hier dans Votre Cabinet.

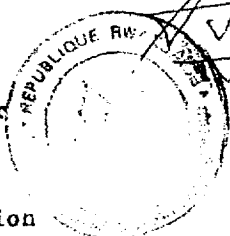
Veillez agréer, Excellence Monsieur le
Premier Ministre, l'hommage de mon profond respect.

Dr. IYAMUREMYE Augustin
Chef du Service de Renseignements

Copie pour information à:

- Son Excellence Monsieur le
Président de la République
- Monsieur le Ministre de l'Intérieur
et du Développement Communal
- Monsieur le Ministre de la Défense
- Monsieur le Ministre de l'Information
- Monsieur le Chef d'Etat-Major de
la Gendarmerie Nationale

K I G A L I



24821
bis

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MINISTERIEL DE
SECURITE TENUE AU CABINET DU PREMIER MINISTRE EN DATE
DU 2 FEVRIER 1993 DE 16H00 A 18H30.-

K0503307

I. Etaiant présents :

- Son Excellence Monsieur le Premier Ministre:
Dr. NSENGIYAREMYE Dismas, Président
- Le Ministre de l'Intérieur et du Développement
Communal : Monsieur MUNYAZESA Faustin, Membre
- Le Ministre de l'Information: Dr. NDENGEJEHO Pascal, Membre
- Le Chef d'Etat-Major de la Gendarmerie Nationale:
Colonel NDINDILYIMANA Augustin, Membre
- Le Chef du Service de Renseignements:
Dr. IYAMUREMYE Augustin, Rapporteur.

II. La Réunion avait pour objet d'examiner l'évolution des événements sanglants survenus dans le pays ces derniers temps, particulièrement dans les Préfectures de Gisenyi et Ruhengeri afin d'arrêter les mesures concrètes pour ramener le calme.

1. La réunion a situé l'origine des événements dans les manifestations des partis MRND et CDR qui ont débuté le 19 décembre 1992 et dont les organisateurs ont été débordés par des bandes d'individus qui semblaient avoir reçu comme consigne de barrer les routes et qui se sont ensuite attaqués aux populations tutsi et aux hutu des partis MDR, PL et PSD. Il s'y est ajouté un phénomène de banditisme croissant, mais la vraie genèse des troubles est politique: la population a montré qu'elle a bien assimilé la propagande politique de certains partis qui prêchent l'équation: "le Tutsi=Inkotanyi" et "les MDR, PSD, PL = Acolytes des Inkotanyi" et "Bagulishije igihugu".
2. Les dégâts humains et matériels ont été très élevés: le nombre des personnes mortes et des déplacés varie selon les sources, mais il se situe autour de 250 pour les premières et de 2800 pour les seconds. Il n'y a pas de chiffres exacts des biens détruits ou pillés.
Cette imprécision quant au nombre des victimes et des dégâts matériels provient du fait que les communications avaient été interrompues: routes barrées et téléphones dérangés.
3. L'intervention des autorités et des forces de l'ordre:
 - Les autorités locales, qui avaient pourtant autorisé les manifestations avec barrage des routes semblent avoir été dépassées par les événements et, soit par peur, soit par contrainte (des Bourgmestres ont été séquestrés), ont

toutes été incapables de stopper les troubles.

K0503308

- Néanmoins, l'intervention du Ministre de l'Intérieur et du Développement Communal, accompagné du représentant du Ministre de la Défense et du Chef d'Etat-Major de la Gendarmerie Nationale, en date du 27 Janvier 1993 à Gisenyi, a contribué à ramener le calme. De même, les réunions du Préfet de Gisenyi avec la population et les responsables des partis continuent pour calmer les esprits.
- Les gendarmes du Groupement Gisenyi sont d'abord intervenus dans la région de Kayove à partir du 21 décembre 1992, et puis l'Etat-Major de la Gendarmerie Nationale a dû dépêcher ceux de Gitarama le 23 et l'EGENA a été fermée. L'intervention des gendarmes, d'abord peu efficace à cause du peu d'effectifs et du manque de moyens de transport et de communication, s'est révélée ensuite déterminante, après que des véhicules furent réquisitionnés et des renforts envoyés de Kigali. Le 28, les troubles étaient pratiquement stoppés à part quelques cas sporadiques. La tension persiste pourtant, c'est pourquoi le dispositif de la Gendarmerie doit être maintenu.
- 4. Mesures proposées pour arrêter complètement les troubles et ramener le calme dans la région:
 - Sur le plan politique, la sensibilisation de la population doit continuer jusqu'au niveau du Secteur.
 - Il faut absolument arrêter les chefs de bandes et punir les criminels; les autorités politiques ne doivent pas entraver la justice, ni les autorités administratives se cacher derrière la Gendarmerie pour fuir leurs responsabilités.
 - Un recensement systématique des personnes mortes ou disparues et des déplacés doit être effectué avec le concours du Centre de Recherche Criminelle et de Documentation et des chiffres exacts disponibles dans les plus brefs délais.
 - Une commission politico-administrative doit déterminer la genèse des événements, établir les responsabilités et les défaillances des autorités locales et des services de sécurité, évaluer l'efficacité des mesures prises et en proposer éventuellement de plus efficaces et en faire le rapport. Cette commission est composée des personnes suivantes:
 1. Monsieur KANYARUBIRA Laurent: Conseiller Affaires Techniques au Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal,
 2. Major HATEGEKIMANA Venant; Officier des Forces Armées Rwandaises, c/o Ministère de la Défense
 3. Monsieur REBERO Laurent : Conseiller au Ministère de la Justice chargé des Affaires Administratives et Politiques.

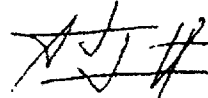
4. Monsieur MUNYEMANA Athanase: Directeur aux Services du Premier Ministre

K0503309

5. Monsieur MUHATURUKUNDO Norbart: Directeur au Ministère de l'Information.

- Le Ministère des Transports et des Communications doit procéder à la réquisition d'une dizaine de véhicules pour assurer le transport des membres de la commission et de l'équipe de recensement des victimes, mais aussi pour renforcer les moyens des Parquets de Ruhengeri, Gisenyi et Kibuye. Il est à signaler également que le Préfet de Kibuye ne dispose pas de moyen de locomotion pour se rendre en Commune Rutsiro.
- Concernant le retour des déplacés chez eux, la réunion rejette catégoriquement les insinuations de ceux qui prétendent lier le sort de ceux-ci à celui de ceux des zones occupées par les Inkotanyi. La réunion invite les organismes de bienfaisance à leur apporter l'aide nécessaire et demande aux autorités locales de les réinstaller dans leurs biens aussitôt que le calme sera revenu.
- Enfin, la réunion a tenu à exprimer son appréciation à la Gendarmerie Nationale pour son bon comportement en général et en particulier lors de son intervention dans la région des troubles. Les gendarmes sont invités à rester vigilants et dignes de la confiance de la population.

Fait à Kigali, le 3 Février 1993.



Le Rapporteur de la Réunion

Dr. IYAMUREMYE Augustin
Chef du Service de Renseignements